



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/294

S/19751

8 avril 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 72, 130, 134 et 137 de la
liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE
ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 7 avril 1988, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre un message qui vous est adressé par
M. Najibullah, Président de la République d'Afghanistan (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale,
au titre des points 72, 130, 134 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de
sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Shah Mohammad DOST

* A/43/50.

ANNEXE

Lettre datée du 6 avril 1988, adressée au Secrétaire général
par le Président de la République d'Afghanistan

Tout d'abord, permettez-moi de vous exprimer mes meilleurs vœux et de vous souhaiter la plus complète réussite dans votre action pour tenter de résoudre les problèmes de la planète, notre maison à tous.

Je voudrais attirer à nouveau votre attention sur les conditions favorables créées autour du processus des conversations de Genève entre l'Afghanistan et le Pakistan menées par l'intermédiaire de votre représentant personnel. Ces conversations visent à régler l'un des conflits régionaux actuels les plus délicats. L'élimination de la tension régionale pour laquelle la République d'Afghanistan et le Pakistan négocient à Genève intéresse assurément la paix et la sécurité mondiales, et a des effets sensibles sur la situation internationale générale et les perspectives d'établir une paix stable et sûre. La partie afghane, guidée par la bonne volonté et la sincérité, et soucieuse de parvenir à une normalisation de la situation, s'efforce activement de rapprocher les deux côtés et d'éliminer les obstacles qui gênent le processus de Genève. L'Afghanistan a pris, en proclamant la Politique de réconciliation nationale, des mesures essentielles et prometteuses dans le sens de la normalisation de la situation et de l'élimination des problèmes qui se sont accumulés par des moyens politiques et des compromis rationnels qui s'étendent en définitive à tous les aspects des accords mutuels. En conséquence de la position adoptée ainsi par l'Afghanistan, trois accords sur quatre revêtent virtuellement leur forme définitive et sont prêts à être signés.

Vous vous souviendrez que le Pakistan a soutenu longtemps que la normalisation politique de la situation ne dépend que du retrait d'Afghanistan du contingent limité soviétique et, invoquant les résolutions de l'Assemblée générale, a cherché à lier la signature du document au calendrier du retrait.

Les déclarations largement publiées du Président d'Afghanistan et de M. S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, au sujet de la fixation d'un calendrier de retrait, priment le Gouvernement pakistanais de son dernier prétexte dans les conversations de Genève. Ceci signifie qu'un accord est intervenu sur le calendrier du retrait, acceptable par les deux parties, et que la voie est donc ouverte à la signature des accords et à l'établissement d'un règlement de la situation autour de l'Afghanistan conformément aux résolutions des Nations Unies.

Les déclarations des dirigeants d'Afghanistan et d'Union soviétique ont renforcé l'espoir placé par l'humanité éprise de paix dans l'action des Nations Unies aux conversations de Genève, et instauré la confiance dans les réunions internationales. Au contraire, la position irresponsable adoptée par le Gouvernement pakistanais a montré qu'il n'est pas prêt à nous rencontrer à mi-chemin et à manifester la bonne volonté, la détermination politique, la sincérité et le réalisme nécessaires pour régler ce douloureux différend régional. Le Gouvernement pakistanais a proposé en effet d'ajouter de nouvelles conditions à l'accord, comme, par exemple, de faire de la ligne Durand la frontière de l'Afghanistan et du Pakistan, etc.

De toute évidence, les conditions proposées sont totalement étrangères au contexte des dispositions de la résolution 42/15 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 novembre 1987 au sujet de l'Afghanistan, de même qu'à celui des résolutions similaires précédentes adoptées par les Nations Unies, et ne les respectent pas.

On se souviendra que le Pakistan n'a pas seulement voté pour la résolution précitée, mais qu'il est aussi son principal auteur. Il faut relever en outre que les dispositions centrales de toutes les résolutions déposées par le Pakistan depuis 1980 demandent surtout la reconnaissance d'un statut non aligné pour l'Afghanistan, la non-ingérence dans ses affaires intérieures, le droit du peuple afghan de décider de sa propre forme de gouvernement sans ingérence ni contrainte, le retrait des troupes étrangères et le retour volontaire des réfugiés d'Afghanistan dans leur pays dans des conditions honorables.

Par référence aux dispositions qui viennent d'être mentionnées, des décisions ont été prises aussi à d'autres réunions internationales, en particulier à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement non aligné tenue à Harare et à la Réunion au sommet des pays islamiques tenue le 28 janvier 1987, au sujet du règlement de la situation autour de l'Afghanistan, mais le Pakistan cherche néanmoins à imposer des éléments qui ne figurent pas dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ni à l'ordre du jour des conversations de Genève. Comment le Pakistan peut-il, alors qu'il adopte une telle position, prétendre être un Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies ou se conformer aux décisions des réunions du Mouvement des pays non alignés, ou être un membre actif de l'Organisation de la Conférence islamique?

Il est permis de se demander pourquoi soudain les demandes faites par le Pakistan en prévision des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies et des réunions au sommet du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique deviennent nulles et non avenues, et pourquoi ce pays choisit de passer outre aux 123 voix, dont celle du Pakistan, qui se sont exprimées à l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'Afghanistan.

Comme on peut le voir, tout cela révèle que le Pakistan, préoccupé seulement de poursuivre ses propres intérêts et objectifs égoïstes au long des conversations de Genève, et tout en prétendant rechercher l'application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, la paix et la sécurité de la région, et le règlement pacifique de la situation autour de l'Afghanistan, n'a cessé de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays voisin, entraînant le massacre de milliers d'Afghans et la dégradation de la situation dans la région.

Nul ne peut douter que les dirigeants militaires du Pakistan, au contraire des intérêts du peuple pakistanais et de la région, écoutent les voix des forces extrémistes et des milieux réactionnaires et impérialistes désireux de créer des conflits et d'intensifier une guerre imposée et de maintenir la tension régionale.

Si le Pakistan soutient encore cette position erronée dans les conversations de paix de Genève, il est clair que malgré les efforts de l'Organisation des Nations Unies et votre propre action en tant que Secrétaire général de cette

organisation internationale de haute réputation, la cause de la paix et de l'élimination de la tension régionale sera foulée aux pieds et le prestige et la crédibilité de cette organisation internationale en pâtira.

Le Gouvernement de la République d'Afghanistan applique activement la politique de réalisation de la réconciliation nationale et d'établissement de la paix et de la sécurité dans le pays qui est pleinement conforme à la lettre et à l'esprit des résolutions des Nations Unies au sujet de l'Afghanistan. Le Gouvernement de la République d'Afghanistan oeuvrera de son mieux au succès des conversations de Genève, à la cessation immédiate de l'effusion de sang et au retour de nos compatriotes dans leurs foyers en toute sécurité, et il agira de même dans l'avenir. Désireuse de donner appui à la cause de la paix mondiale et souhaitant le règlement pacifique, par l'action des Nations Unies, de la situation autour de l'Afghanistan et des autres problèmes analogues qui nuisent à la paix mondiale, la République d'Afghanistan est décidée fermement à témoigner concrètement de son entière loyauté envers la Charte des Nations Unies et à la prouver dans les faits.

Attachés à cette noble cause, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'user, en accord avec le paragraphe 7 de la résolution 42/15 du 10 novembre 1987, ainsi rédigé :

"Prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour promouvoir une solution politique conforme aux dispositions de la présente résolution et de continuer à rechercher des garanties appropriées concernant le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de tous les Etats voisins, sur la base de garanties mutuelles et de la stricte non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et compte dûment tenu des principes de la Charte des Nations Unies;"

de votre propre autorité et de celle des Nations Unies pour exercer une plus grande influence sur les conversations de Genève et leur donner un nouvel élan. Ceci n'aidera pas seulement à régler le problème de l'Afghanistan, mais se révélera vital pour la cause de la consolidation de la paix régionale et internationale qui se heurte à des difficultés et conflits dangereux.

Le Président de la République
d'Afghanistan,

(Signé) NAJIBULLAH